

RAPPORT D'ACTIVITE

BRUXEO

2020

Table des matières

PRÉAMBULE	3
PRÉSENTATION DE BRUXEO	5
MISSIONS DE BRUXEO.....	5
EQUIPE	7
BRUXEO ET LE SECTEUR À PROFIT SOCIAL	7
1. REPRÉSENTATION ET PROMOTION DES INTÉRÊTS DE NOS MEMBRES	9
1.1. LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE (BRUPARTNERS).....	9
1.2. IRISCARE – OFFICE BICOMMUNAUTAIRE DE LA SANTE, DE L’AIDE AUX PERSONNES ET DES PRESTATIONS FAMILIALES	12
1.3. LA "STRATEGIE 2030"	13
1.4. ECONOMIE ET EMPLOI	13
1.5. COVID-19	14
1.6. ACCORD SOCIAL DU NON-MARCHAND	19
2. APPUI ET SERVICES AUX MEMBRES	20
2.1. UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE.....	20
2.2. PROMOTION DE LA DIVERSITE	24
2.3. SERVICE DE MUTUALISATION : TARIFS DE SECRETARIATS SOCIAUX.....	27
2.4. COMMUNICATION ET INFORMATION DES MEMBRES.....	28
3. RENCONTRES ET STATISTIQUES	31
3.1. BISSIB – BRUXELLES INNOVATION SOCIALE - SOCIALE INNOVATIE BRUSSEL.....	31
o FAVORISER LA RECONNAISSANCE ET LA VISIBILITE DE L’INNOVATION SOCIALE ;.....	31
o APPORTER PLUS DE RESSOURCES AUX PORTEURS DE PROJETS ;	31
o FAVORISER LES ESPACES D’ÉCHANGE ET LE TRANSFERT DE CONNAISSANCES ;.....	31
o RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DU TRIPTYQUE « BESOINS – TERRITOIRES – POPULATIONS » DANS L’INNOVATION SOCIALE.....	31
3.2. STATISTIQUES.....	31
3.3. GROUPES DE TRAVAIL.....	31

Préambule

L'année 2020 de BRUXEO a été fortement marquée par la pandémie COVID-19 et les crises sanitaires, sociales et économiques qui en ont découlé. Dans ce contexte, BRUXEO a dû adapter son offre de services vis-à-vis des fédérations membres et des entreprises à profit social bruxelloises. BRUXEO a également veillé à défendre les intérêts des employeurs du secteur à profit social bruxellois dans les lieux de concertation intersectorielle, afin de garantir le respect des mesures sanitaires, de permettre une certaine souplesse réglementaire, de sauvegarder l'offre de services et de stabiliser l'emploi.

En 2020, BRUXEO a également pu engager deux nouvelles personnes : Joelle Jablan et Juliette Vinel. Cette équipe a permis à BRUXEO de consolider et de développer ses activités :

1. Dans le cadre de la crise COVID-19, BRUXEO a relayé activement les attentes et les besoins des entreprises à profit social bruxelloises. Et ce en rédigeant plusieurs notes de synthèse en concertation avec l'ensemble du secteur à profit social bruxellois, en les présentant aux représentants du gouvernement, en participant à de multiples réunions, en actualisant une page d'information sur son site internet, en organisant une enquête sur les impacts du COVID, en recueillant le témoignage vidéo d'acteurs du secteur, en contribuant activement au plan de relance et de redéploiement, et en participant aux travaux du Parlement bruxellois.
2. En tant que structure interprofessionnelle, BRUXEO a collaboré activement aux nombreux travaux de BRUPARTNERS, IRISCARE, ACTIRIS, etc. Elle a également préparé, alimenté et défendu le positionnement des employeurs dans le cadre des négociations relatives à la mise en œuvre des mesures de l'Accord Social Non Marchand COCOF-COCOM.
3. BRUXEO a dynamisé le développement de son projet « Energy Advisors » dans le cadre de la nouvelle politique du Gouvernement « Pack Energie ». Par des activités de conseil, de diagnostic, de sensibilisation et d'accompagnement à la rénovation, le projet vise à soutenir l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE), la rénovation et la performance énergétique des bâtiments (PEB) et la production d'énergie renouvelable, à limiter l'impact environnemental mais aussi budgétaire pour les institutions à profit social bruxelloises.
4. Le projet « So-Diversity » de BRUXEO a connu un vrai développement avec le soutien de Bruxelles Economie Emploi. Son objectif est non seulement de promouvoir la diversité dans la gestion quotidienne des entreprises à profit social et d'y lutter contre toutes les formes de discrimination, mais également de développer un module de formation pour les managers de la diversité.
5. BRUXEO est également un acteur de la transition qui bénéficie maintenant du label écodynamique et qui développe un plan de diversité, ce qui permet d'appliquer en interne les principes prônés au travers des deux services susmentionnés.
6. Enfin, BRUXEO a poursuivi son travail de développement du secteur à profit social (non marchand) au travers de sa mission « Etudes et Statistiques ». En 2020, BRUXEO a continué à collaborer au développement du projet BISSIB et du projet Data Trust. BRUXEO a également initié une collaboration avec Actiris, Bruxelles Formation et le VDAB, afin de mieux répondre

aux besoins du secteur en termes d'emploi et de formation. Enfin, le groupe de travail « Emploi » a poursuivi son travail d'analyse et d'information.

Présentation de BRUXEO

BRUXEO (Confédération des entreprises à profit social) est **l'organisation patronale interprofessionnelle et pluraliste représentative du secteur à profit social pour la Région de Bruxelles-Capitale**. BRUXEO, créée en 2005, représente les employeurs actifs dans les entreprises privées ou publiques de l'ensemble du secteur à profit social (non-marchand) sur le territoire de Bruxelles-Capitale. Nos 26 membres sont des **fédérations** et non pas des institutions individuelles :

AMA - Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri ◇ Association Nationale des Communautés Educatives ◇ Confédération des Employeurs du Secteur Sportif et Socioculturel ◇ Coordination et Défense des Services Sociaux et Culturels ◇ Fédération de l'Aide et des Soins à Domicile ◇ Fédération des Centrales de Services à Domicile ◇ Fédération Bruxelloise des entreprises de travail adapté ◇ Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial ◇ Fédération des Établissements Libres Subventionnés Indépendants ◇ Fédération des Institutions Médico-Sociales ◇ Fédération des Institutions et Services Spécialisés dans l'Aide aux Adultes et aux Jeunes ◇ Fédération des Mutualités Socialistes du Brabant ◇ Fédération des Services Bruxellois d'Aide à Domicile ◇ Gezondheidsinstellingen Brussel - Bruxelles Institutions de Santé ◇ Mutualité libérale du Brabant ◇ Mutualités chrétiennes ◇ Santhea - Association Professionnelle des Établissements de Soins ◇ Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique ◇ Socioculturele Werkgeversfederatie ◇ UNESSA ◇ Union Nationale des Mutualités Libres ◇ Symbio - Union Nationale des Mutualités Neutres ◇ Verbond Sociale Ondernemingen ◇ Vereniging van Diensten voor Gezinszorg van de Vlaamse Gemeenschap ◇ Zorgnet Vlaanderen ◇ Vlaams Welzijnsverbond

Missions de BRUXEO

1. Promouvoir et défendre les intérêts des employeurs du secteur à profit social en tant que partenaire social au niveau intersectoriel.

BRUXEO défend, coordonne et promeut les intérêts patronaux de ses membres en participant au dialogue socio-économique auprès des pouvoirs publics et des partenaires sociaux. Nous assurons également le suivi et la coordination, pour les employeurs, des accords sociaux bruxellois concernant le secteur à profit social.

En tant que partenaire social reconnu, nous siégeons depuis 2006 au Conseil Économique et Social de la Région de Bruxelles Capitale (Brupartners), un organe paritaire où les partenaires sociaux de la Région bruxelloise rendent des avis sur l'ensemble des aspects de la politique régionale, mais également au Comité de gestion d'ACTIRIS, de Bruxelles Formation et dans d'autres structures.

Depuis 2018, BRUXEO siège également dans les trois instances de l'Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales, appelé Iriscare : Comité général de gestion, Conseil de gestion de la Santé et de l'Aide aux personnes, Conseil de gestion des Prestations familiales.

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des mandats occupés par BRUXEO au 31 décembre 2020.

Mandats BRUXEO 31 décembre 2020

déc-20																																										
Mandats externes	Comité de gestion ACTIRIS	CNDD	BANSPA (VDAB)	Comité de gestion Bruxelles-Formation	Bassin Economie Emploi Formation	PLEN Conseil économique et social	CA du CESRBC	Comité bruxellois de concertation économique et sociale	Conseil Consultatif Economie sociale	Plateforme Emploi	Groupe Sherpa	Commissions du CESRBC							IRISCARE			Comité consultatif Commerce extérieur	Commission consultative fonds formation « titres-services »	Commission agrément entreprises titres services	Commission agrément « Congé Education Payé »	Comité régionale de développement	Comité stratégique hub.brussels	Conseil de la Politique Scientifique	ABBET	Conseil consultatif pour l'égalité entre les femmes et les hommes												
												Emploi Economie Finance Fiscalité	Aménagement du territoire Mobilité	Environnement	Egalité des chances Diversité Pauvreté	Logement	GT Simplification administrative	GT Affaires sociales Santé	Commission consultative placement	Comité Gestion	Conseil Santé et aides aux personnes										Conseil Allocation familiale											
PRAET Jean-Claude																			F			S																				
VIAL-GROSSER Tatiana						S				F			E	E						E				S	E			E														
NATENS Paulien			E			S				S			E																													
DEROUBAIX Emmanuel						E	E	E					E													S																
DEJAER Christian																Exp					S																					
POSSEMIERS Frédéric													E							E																						
GERARD Bruno	E			E	E	E			E	Exp	Exp				Exp		Exp	Exp	Exp	Exp	E	E	S	E										E	E	E						
TIMPERMAN Kelly					S				S				Exp	Exp	E	Exp		Exp								E						S						S				
SEDDOUK Sofia																										S																
HUBIN Michèle																																										
DECOUX Dominique																																										
BUNCKENS Julien																																										
JABLAN Joelle		Exp																																								
JADOUL Muriel													Exp																													
DUBETZ Elise																				Exp																						
SERRURE Laurent												Exp								Exp					E	S																

2. Fournir des services de qualité à ses membres et aux entreprises à profit social bruxelloises.

BRUXEO soutient la professionnalisation, la qualité et l'accessibilité des services des institutions de soin et plus largement des entreprises à profit social bruxelloises. Pour ce faire, elle développe différentes actions dont son projet énergie « Energy Advisors » et son projet diversité « So-Diversity ».

Elle veille également à informer et à communiquer efficacement vers ses membres et les entreprises à profit social bruxelloises via son site internet, sa newsletter, etc.

3. Etudes et statistiques : dynamiser le développement du secteur à profit social, privé comme public.

BRUXEO est un lieu de rencontre et de réflexion sur les enjeux et défis du secteur à profit social. Sa vocation intersectorielle en fait un endroit propice aux échanges, aux interpellations et aux débats. Pour faire vivre cette dynamique, BRUXEO organise des groupes de travail, des journées d'étude ou des événements spécifiques. Elle produit également des notes, des études et des analyses statistiques sur des sujets divers (diversité, assurance autonomie, emploi, CSA, etc.).

Equipe

Au 31 décembre 2020, l'équipe de BRUXEO se composait de 6,2 ETP :

- Joëlle Mesmacque (0,6 ETP) – support logistique et administratif ;
- Juliette Vinel (1 ETP) – conseiller énergie ;
- Laurent Serrure (1 ETP) – conseiller ;
- Muriel Jadoul (0,8 ETP) – conseillère énergie ;
- Joëlle Jablan (0,8 ETP) – chargée de projet ;
- Kelly Timperman (0,5 ETP) – conseillère énergie ;
- Kelly Timperman (0,5 ETP) – conseillère ;
- Bruno Gérard (1 ETP) – directeur.

Président : Jean-Claude Praet, et Administrateur délégué : Christian Dejaer.

Coordonnées BRUXEO :
Rue du Congrès 37-41 (b3) - 1000 Bruxelles
Tél : 02 210 53 08 - www.BRUXEO.be

Les employeurs du secteur à profit social sont représentés aux autres niveaux de pouvoir par :

- UNISOC, www.unisoc.be, pour le fédéral ;
- UNIPSO, www.unipso.be, pour la Région wallonne, Fédération Wallonie Bruxelles ;
- VERSO, www.verso-net.be, pour la Flandre
- ANIKOS, www.anikos.be, pour la Communauté germanophone.

BRUXEO et le secteur à profit social

BRUXEO regroupe les fédérations d'employeurs des secteurs à profit social actifs en Région bruxelloise. En matière d'emplois, cela concerne plus de **100.000 ETP** (équivalents temps plein).

Ces travailleurs sont actifs au sein de **5.500 institutions** qui offrent des services afin de répondre aux besoins sociétaux des Bruxellois. Leurs domaines d'action sont très nombreux : hôpitaux, établissements pour personnes handicapées, maisons de repos et de soins, entreprises de travail

adapté, crèches, enseignement, aide à domicile, socioculturel, aide à la jeunesse, insertion socioprofessionnelle, maisons d'accueil, etc.

Pour les employeurs du secteur à profit social, une représentation via BRUXEO dans les lieux de concertation intersectorielle et interprofessionnelle offre la possibilité de faire valoir leurs points de vue sur des matières capitales pour eux (politiques de l'emploi, aménagement du territoire et mobilité, politique scientifique, etc.) ou ayant une incidence évidente sur les questions liées à l'accès aux soins, leurs impacts, etc. (cf. les différentes publications de l'observatoire de la santé et du social : <http://www.observatbru.be/documents/home.xml?lang=fr>).

A partir de ses mandats au niveau de Brupartners, Actiris, Iriscare, Bruxelles-Formation, l'IBEFE, etc., BRUXEO peut garantir une représentation à tous les niveaux de pouvoir présents en région bruxelloise (régional, communautaire, bicommunautaire) afin de promouvoir efficacement et avec cohérence les intérêts du secteur mais aussi de réagir rapidement sur tous les dossiers législatifs et/ou d'actualité en lien avec les entreprises à profit social bruxelloises.

Suivre l'ensemble de ces évolutions, les préparer et faire valoir les points de vue des employeurs du secteur à profit social est au cœur des travaux de BRUXEO.

1. Représentation et promotion des intérêts de nos membres

1.1. Le Conseil Économique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale (BRUPARTNERS)

BRUXEO dispose de **deux mandats** au Conseil Économique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale, aux côtés des employeurs du secteur marchand (7 mandats) et des classes moyennes (6 mandats). Depuis 2010, BRUXEO siège au CA de Brupartners.

La présence de BRUXEO au Conseil Économique et Social est également garante d'une bonne représentation des fédérations non marchandes au niveau le plus élevé de la concertation sociale et politique à Bruxelles. Les mandats à ce niveau sont d'ailleurs exercés par ces secteurs.

Un travail important est fourni au niveau des différentes commissions de Brupartners (économie et emploi, fiscalité et finances, mobilité, environnement, égalité des chances hommes-femmes, commerce, relations extérieures et Europe, etc.). Celles-ci ont pour tâche de préparer les avis qui sont par la suite adoptés lors des séances plénières de Brupartners.

Ces travaux sont préparés au sein des instances de BRUXEO (Bureau, Conseil d'administration, Groupe de travail) avec le souci d'y répercuter les points de vue des secteurs socioculturels, sociaux, éducatifs et de la santé, exprimés par les fédérations et les mutuelles.

Sur les 62 avis émis en 2020 (consultables sur le site de Brupartners), les dossiers repris ci-dessous ont constitué des points d'attention plus particuliers pour nos secteurs.

2020 : AVIS importants ou ayant un impact sur les entreprises à profit social :

COVID-19

[A-2020-056-BRUPARTNERS](#)

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 15 octobre 2020 relatif à une aide aux secteurs de l'événementiel, du monde de la nuit, du tourisme et de la culture dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. 17 décembre 2020.

[A-2020-046-BRUPARTNERS](#)

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à une aide aux entreprises de débit de boissons et restaurants dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. 19 novembre 2020.

[A-2020-045-BRUPARTNERS](#)

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale instaurant une prime de relance pour l'engagement d'un demandeur d'emploi. 19 novembre 2020.

[A-2020-040-BRUPARTNERS](#)

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à une aide aux secteurs de l'événementiel, du monde de la nuit, du tourisme et de la culture dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Avis émis par le Conseil d'administration du 8 octobre 2020 et ratifié par l'Assemblée Plénière du 15 octobre 2020.

[A-2020-027-BRUPARTNERS](#)

Avant-projet d'ordonnance portant confirmation des arrêtés du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pris en exécution de l'ordonnance du 19 mars 2020 visant à octroyer des pouvoirs spéciaux au Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Avis émis par le Conseil d'administration du 31 août 2020 et ratifié par l'Assemblée Plénière du 17 septembre 2020.

[A-2020-020-BRUPARTNERS](#)

Avant-projet d'ordonnance portant des mesures relatives à la taxe sur les établissements d'hébergement touristique prises en raison de la crise sanitaire du COVID-19. Avis émis par le Conseil d'administration du 8 juillet 2020 et ratifié par l'Assemblée Plénière du 16 juillet 2020.

Social-Santé

Le groupe de travail « affaires sociales et santé » de Brupartners a également permis de traiter de différentes thématiques. Pour ces sujets, des auditions d'experts ont été réalisées afin d'apprécier correctement les différents enjeux de ces matières pour Bruxelles, tant du point de vue des mécanismes institutionnels que des impacts financiers et des besoins.

[A-2020-049-BRUPARTNERS](#)

Avis d'initiative concernant la gestion de l'urgence sanitaire provoquée par la deuxième vague de pandémie du COVID-19. 19 novembre 2020.

[C-2020-002-BRUPARTNERS](#)

Plan de relance et de redéploiement pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Pauvreté[A-2020-047-BRUPARTNERS](#)

Avis d'initiative concernant les propositions des pistes d'action en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un Plan « Famille monoparentales ». 19 novembre 2020.

[A-2020-030-BRUPARTNERS](#)

Avis relatif au rapport bisannuel 2018-2019 sur la Précarité, la Pauvreté et l'Exclusion sociale. 17 septembre 2020.

Mobilité[A-2020-018-BRUPARTNERS](#)

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale du XX/XX/2020 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 janvier 2018 relatif à la création d'une zone de basses émissions. 1^{er} juillet 2020.

[A-2020-017-CES](#)

Avis d'initiative relatif à la Mobilité et Ville 30. 18 juin 2020.

[A-2020-013-CES](#)

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de pouvoirs spéciaux modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 1^{er} juin 2017 relatif aux plans de déplacements d'entreprise dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19. Avis émis par le Conseil d'administration du 9 juin 2020 et ratifié par l'Assemblée Plénière du 18 juin 2020.

Energie/Environnement[A-2020-054-BRUPARTNERS](#)

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant exécution de l'ordonnance du 16 mai 2019 relative au Contrat Ecole. 19 novembre 2020.

[A-2020-021-BRUPARTNERS](#)

Avant-projet d'ordonnance portant modification de l'ordonnance du 14 juin 2012 relative aux déchets. 16 juillet 2020.

[A-2020-010-CES](#)

Addendum à l'avis A-2020-005-CES du 19 février 2020 relatif aux Projets de méthodologies tarifaires applicables pour les services liés à l'utilisation de l'eau dans la Région de Bruxelles-Capitale à partir du 1^{er} janvier 2021. 19 mars 2020.

[A-2020-007-CES](#)

Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 25 janvier 2018 relatif à la création d'une zone de basses émissions. 19 février 2020.

[A-2020-005-CES](#)

Projets de méthodologies tarifaires applicables pour les services liés à l'utilisation de l'eau dans la Région de Bruxelles-Capitale à partir du 1^{er} janvier 2021. 19 février 2020.

[A-2020-004-CES](#)

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 décembre 2015 relatif à la promotion de l'électricité verte. 19 février 2020.

Economie/Emploi[A-2020-062-BRUPARTNERS](#)

Avant-projet d'arrêté 2020/2613 du Collège de la Commission communautaire française modifiant l'arrêté 2013/129 du Collège de la Commission communautaire française du 19 décembre 2013 relatif à l'octroi de certains avantages aux stagiaires qui reçoivent une formation professionnelle dans le cadre de l'Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle. Avis émis par le Conseil d'administration du 23 décembre 2020 et ratifié par l'Assemblée Plénière du 21 janvier 2021.

[A-2020-048-BRUPARTNERS](#)

Avis d'initiative concernant le rapport d'activité 2017-2019 de l'Assemblée des Instances bassin Enseignement qualifiant - Formation - Emploi. 19 novembre 2020.

[A-2020-050-BRUPARTNERS](#)

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'assimilation de certains travailleurs du public visés à l'article 2, 5^o de l'ordonnance du 23 juillet 2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales. 19 novembre 2020.

[A-2020-037-BRUPARTNERS](#)

Avis relatif au projet d'accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Région flamande et la Communauté flamande visant à l'harmonisation de la politique du marché de l'emploi, de la formation et de la promotion de la mobilité des chercheurs d'emploi. 17 septembre 2020.

[A-2020-035-BRUPARTNERS](#)

Avis relatif à la stratégie d'investissement des fonds européens en Région de Bruxelles-Capitale (FEDER). 17 septembre 2020.

[A-2020-015-CES](#)

Projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 mai 2019 relatif à l'emploi d'insertion visé à l'article 60, § 7 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale. 18 juin 2020.

[A-2020-008-CES](#)

Projet de Contribution de la Région de Bruxelles-Capitale au Programme national de Réforme 2020. 19 mars 2020.

1.2. IRISCARE – Office bicommunautaire de la santé, de l'aide aux personnes et des prestations familiales

BRUXEO dispose de mandats au sein des trois instances intersectorielles de concertation d'IRISCARE :

- Conseil de gestion des Prestations familiales,
- Conseil de gestion de la Santé et de l'Aide aux personnes, et
- Comité général de gestion.

BRUXEO y siège à côté des classes moyennes et des employeurs du secteur marchand. On y retrouve les autres partenaires sociaux interprofessionnels, les mutualités, les représentants des opérateurs et des pouvoirs publics.

La présence de BRUXEO à IRISCARE est également garante d'une bonne représentation des fédérations non marchandes au niveau le plus élevé de la concertation sociale et politique à Bruxelles. Les mandats à ce niveau sont d'ailleurs exercés par ces secteurs.

Chacune des trois instances d'Iriscare s'est réunie une fois par mois durant l'année 2020.

Ces travaux sont préparés au sein des instances de BRUXEO (Bureau, Conseil d'administration, Groupe de travail), avec le souci d'y répercuter les points de vue des secteurs de la santé et du social, exprimés par les fédérations et les mutuelles.

Durant l'année 2020, Iriscare a spécifiquement été en charge de multiples aspects de la politique bruxelloise de lutte contre la pandémie. Cette nouvelle mission a impacté les dossiers qui y ont été traités durant l'année 2020 :

Comité Général de Gestion

- Mesures résultant de la crise du COVID-19 pour le secteur non marchand
- Marché public de fournitures de masques chirurgicaux pour le compte d'Iriscare
- Validation des critères pour les demandes de subsides facultatifs
- Gestion de la crise COVID-19 - Etat des lieux
- Marchés publics de fournitures de masques pour le compte d'Iriscare
- Subventions facultatives 2020
- COVID-19 - Mesures compensatoires - Documents justificatifs
- Centrale d'achat
- Prime exceptionnelle ANM 2020
- Prime Encouragement

Conseil de Gestion des Prestations familiales

- Estimation technique du budget pluriannuel (2020-2024) pour les allocations familiales
- Gestion de la crise COVID-19 - Etat des lieux
- La suppression temporaire de la limite trimestrielle d'heures de travail au-delà de laquelle le droit aux allocations familiales est suspendu à l'égard de l'enfant bénéficiaire

Conseil de gestion de la Santé et de l'Aide aux personnes

- Budget 2020 pour les missions Santé et Aide aux personnes
- Deuxième pilier de pension et sa ventilation secteur public / secteur privé
- Gestion de la crise COVID-19 - Etat des lieux
- Suivi Prime 2019 - Accord Non Marchand

- Adaptations réglementaires liées au COVID-19
- Projet de circulaire aux mesures d'aide octroyées aux entreprises du secteur non marchand
- Projet d'arrêté portant exécution de l'ordonnance relative à l'allocation pour l'aide aux personnes âgées
- COVID-19 - Plan de relance et de redéploiement en Région de Bruxelles-Capitale
- Stratégie vaccination

1.3. La "Stratégie 2030"

Le nouveau Gouvernement bruxellois – Vervoort II – a décidé dans la DPR que la Stratégie 2025 serait prolongée à 2030. De nouveaux objectifs et chantiers de travail ont donc pu être rajoutés dans la « Stratégie 2030 ». Ces discussions ont été menées en décembre 2019 et ont débouché à un nouveau texte officiel de la Stratégie 2030 en janvier 2020. Certains points concernent nos secteurs :

- 1) La transition économique, sociale et environnementale des entreprises (Axe 1 – objectif 1) et l'organisation de la transition progressive de tous les outils de soutien économique.
- 2) Faire émerger l'entrepreneuriat social comme modèle économique porteur (Axe 1 – objectif 2)
- 3) L'élaboration d'un Plan Régional pour l'Innovation (PRI) 2021-2025 (Axe 1).
- 4) La poursuite de la garantie jeunesse (Axe 2).
- 5) Garantir l'accès à un emploi stable et durable pour tous (Axe 2).
- 6) Accords-cadres sectoriels (entre autres celui du non-marchand) et mise en place de pôles emploi-formation (Axe 2).
- 7) Réforme du congé-éducation payé et renforcement de la formation professionnelle afin de répondre aux besoins du marché du travail (Axe 2).
- 8) Réforme du système titres-services (Axe 2).
- 9) Un plan social-santé intégré bruxellois (Axe 2) en, notamment :
 - a. assurant la réussite du virage ambulatoire et celle de la mise en réseau des hôpitaux,
 - b. mettant en œuvre la garantie autonomie,
 - c. luttant contre le non-recours aux droits sociaux.

1.4. Economie et emploi

Durant l'année 2020, plusieurs dossiers importants ont marqué le secteur à profit social bruxellois en matière d'économie et d'emploi, relevant tantôt de compétences fédérales, tantôt de compétences régionales et/ou communautaires.

Nous citerons notamment :

- Le chômage temporaire pour force majeure « corona », qui s'applique aux travailleurs qui ne sont pas malades mais doivent être mis en quarantaine et aux travailleurs qui ne peuvent pas travailler parce qu'ils doivent s'occuper de leur(s) enfant(s) en raison de la fermeture de l'école ou de la crèche.
- Le télétravail - Face à la pandémie COVID-19, le télétravail obligatoire pour les métiers non essentiels revêt une importance considérable pour contenir la propagation du virus. Il est donc nécessaire que les employeurs et les travailleurs du pays contribuent aux efforts et travaillent le plus possible à domicile.
- Le travail des étudiants - Pour répondre au manque de personnel dans les établissements de soins de santé et en raison du besoin croissant de soins d'une part, et en raison des abandons de personnel d'autre part. Une mesure qui répond en partie à ce problème est la neutralisation du quota annuel de 475 heures pour les étudiants, pour les services fournis dans le secteur des soins et dans l'enseignement.

- Le travail des pensionnés – Pour soutenir (notamment) le secteur des soins, il a été autorisé aux pensionnés d'être réemployés dans des secteurs cruciaux, sans limitation de cumul entre la rémunération du travail et la pension de retraite.
- La prime d'encouragement - Une prime d'encouragement de 985 € a été octroyée aux travailleurs du secteur non marchand afin de les encourager pour le travail considérable qu'ils et elles effectuent quotidiennement. Au-delà de l'aspect financier non négligeable, cette décision est une forme de reconnaissance importante pour les travailleurs. Cette prime de 985 € est équivalente à la prime accordée au secteur hospitalier fédéral. A ce titre, elle permet également d'éviter une nouvelle disparité de traitement dans le secteur de la santé.
- Le travail associatif – La Chambre a adopté un système de « travail associatif » provisoire (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021), en attendant les résultats d'un travail menant à une solution alternative définitive. Le timing pour faire aboutir cette solution alternative étant trop serré, la loi annulée par la Cour cessant définitivement ses effets le 31 décembre 2020, les partenaires de la majorité Vivaldi se sont mis d'accord pour une solution provisoire consistant à prolonger le « travail associatif » en 2021 en le limitant au secteur sportif. Plusieurs modifications y ont également été apportées.

1.5. COVID-19

Dans le cadre de la lutte contre le COVID-19 et les impacts sociaux et économiques des mesures visant à l'endiguer, BRUXEO a relayé activement les attentes et les besoins des entreprises à profit social bruxelloises. Et ce en réalisant de multiples actions :

- Rédaction de plusieurs notes de synthèse en concertation avec l'ensemble du secteur à profit social bruxellois ;
- Communiqué de presse aux représentants du Gouvernement ;
- Participation à de multiples réunions d'urgence, de concertation informelle ou formelle ;
- Actualisation d'une page d'information sur son site internet ;
- Organisation d'une enquête sur les impacts du COVID auprès des entreprises à profit social bruxelloises ;
- Recueil de témoignages d'acteurs du secteur via des vidéos et des articles ;
- Contribution active au plan de relance et de redéploiement ;
- Audition au Parlement bruxellois dans le cadre des travaux de la Commission COVID ;

Exposé de M. Bruno Gérard, Directeur de BRUXEO au Parlement bruxellois – 03 décembre 2020

M. Bruno Gérard a tenu devant les commissaires le discours suivant :

« BRUXEO est la confédération intersectorielle et pluraliste du secteur non marchand bruxellois. Nous représentons 26 fédérations membres. Ces fédérations regroupent des employeurs actifs dans de nombreux secteurs privés comme publics, à savoir ceux de la santé, de l'aide sociale, du handicap, de la santé mentale, de l'enseignement, des personnes âgées, de l'insertion socioprofessionnelle, de la culture, des sports, des mutualités. Ces secteurs partagent une même finalité sociale ; ses acteurs sont souvent organisés sous statut d'asbl.

BRUXEO remplit trois missions principales. La première consiste à représenter et promouvoir les intérêts du secteur non marchand dans les différents lieux de concertation sociale. La seconde porte sur les services. BRUXEO fournit des services pour les entreprises bruxelloises à profil social en matière d'emploi, d'énergie et de diversité. Troisièmement, BRUXEO veille à nourrir la réflexion sur les grands enjeux et défis du secteur non marchand.

Le secteur représente un peu plus de 100.000 travailleurs actifs dans 5.500 entreprises de Bruxelles. Parmi ces travailleurs, 68 % sont des femmes. Le secteur non marchand, et par conséquent les femmes, ont été en première ligne dans la crise. Dans le cadre de notre projet sur la diversité, nous avons réalisé des vidéos reprenant les témoignages de femmes de ces différents secteurs. Elles sont disponibles sur notre site internet. Ces entreprises, et surtout ces travailleuses, ont pour mission d'offrir des services de qualité et financièrement accessibles afin de répondre aux besoins fondamentaux de la population.

Ces entreprises se sont tout naturellement retrouvées en première ligne pendant la crise. Leurs principales activités se classent dans trois groupes. Premièrement, gérer les questions d'urgence sanitaire et sociale dans les hôpitaux et les institutions de santé mentale ou les services de distribution d'aide alimentaire. Deuxièmement, assurer un rôle de continuité. Elles ont maintenu les services destinés à la population, en particulier ceux réservés aux publics plus vulnérables (enseignement, secteur d'accueil et d'hébergement des personnes âgées et handicapées). Troisièmement, elles ont veillé à la santé et au bien-être des usagers et des travailleurs. Elles ont pris le temps d'écouter les personnes qui avaient besoin de parler et leur ont apporté une aide psychosociale lorsque c'était nécessaire. Enfin, elles ont également joué un rôle de cohésion sociale, c'est-à-dire que les asbl de terrain ont poursuivi leur travail de rue afin de maintenir le contact avec la population, de leur expliquer les règles prises par le gouvernement et de les sensibiliser à l'importance de les respecter.

La pandémie et les mesures prises par le gouvernement pour endiguer celle-ci ont eu certains effets, notamment aux niveaux sanitaire, social, économique et organisationnel, ainsi que sur la concertation sociale. Aussi surprenant que cela puisse sembler, nous avons également observé certains effets positifs. Au niveau sanitaire, les effets touchent les travailleurs et les usagers. Concernant les travailleurs, de nombreuses fonctions de ce secteur empêchent d'observer une distanciation physique stricte. Ce sont des métiers de contact. Il serait difficilement concevable de maintenir une distanciation physique dans les services hospitaliers, d'aide aux sans-abri et ceux spécialisés dans le handicap.

En mars 2020, hormis les hôpitaux, la plupart des secteurs n'avaient pas de plan d'urgence pandémie ni de matériel de protection adéquat et en suffisance. De plus, les dispositifs de traçage et de dépistage n'étaient pas optimaux. Cela a entraîné de grandes difficultés pour les travailleurs qui sont menacés par l'épuisement depuis la première vague. Ces travailleurs sont affectés par une fatigue chronique. Tout cela donne lieu à des effets néfastes en termes de santé mentale, de stress, d'épuisement professionnel. Les statistiques belges ne permettent pas d'analyser les taux de contamination ou de décès par secteur d'activité ou par fonction. Au Royaume-Uni, le Bureau des statistiques nationales a mené des recherches de ce type et il en ressort que les taux sont plus importants dans tous les secteurs sociaux et de la santé. On observe également des effets négatifs sur la santé des usagers. Le secteur des maisons de repos (MR) a d'ailleurs enregistré un nombre élevé de décès chez les résidents; les décès ont eu lieu soit à l'hôpital soit dans la MR et ont à chaque fois été comptabilisés sur le lieu du décès. Ce sont des événements dramatiques pour les personnes, les familles et les travailleurs.

Bien souvent, les usagers les plus vulnérables sont ceux qui ont subi les plus lourdes conséquences sanitaires engendrées par la crise. Les personnes qui étaient déjà malades, isolées, fragilisées ou qui souffraient déjà de pertes de revenus ont été les plus lourdement touchées. Nous pouvons de ce fait nous interroger sur les déterminants de la santé. Certains usagers ont du mal à accepter le fait de devoir porter un masque et à appliquer la rigueur nécessaire afin de respecter les règles sanitaires. Je pense notamment aux personnes polyhandicapées, aux personnes atteintes par une maladie psychiatrique, comme la maladie d'Alzheimer. Il faut également prendre en compte la question du report des soins.

Quant aux effets sur le plan social, la perte de revenus a mené à la pauvreté. D'après une enquête menée par la Banque nationale belge, environ 25 % de la population indique avoir vu ses revenus diminuer. Quant aux demandes dans les CPAS, elles ont augmenté de plus de 38 %. Nous avons vu de longues files devant certaines institutions apportant une aide alimentaire.

Je souhaiterais également parler du peu d'accès physique pour certains services pourtant essentiels. Je pense notamment aux services d'Actiris, des CPAS et des mutualités. Cela a eu un effet direct sur la population dont une grande partie est victime de la fracture numérique. Nombreux ont été ceux qui n'ont pas fait valoir leurs droits sociaux.

Certaines inégalités et la pauvreté se sont accentuées, et l'incidence économique a été considérable sur nos entreprises. Trois phénomènes se sont dégagés. Certaines entreprises ont eu un surcroît d'activités et de dépenses. Il s'agit de tous les secteurs directement actifs dans la lutte contre la pandémie. La contribution des usagers baissant, le nombre de lits occupés et de commandes diminuant, d'autres ont fait face à une perte de recettes. D'autres encore ont été dans l'obligation de diminuer, voire de stopper leurs activités, par exemple dans le secteur culturel, tout en évitant le recours au chômage temporaire. D'après le baromètre réalisé en octobre 2020 par la Fondation Roi Baudouin, 49 % des asbl ont connu une dégradation de leur situation financière contre 18 % en 2019. Un tiers ne prévoit pas d'amélioration pour l'année à venir et 65 % ont observé une diminution de leurs recettes provenant des ventes. De plus, un tiers des asbl ont constaté une nette diminution des dons et du bénévolat.

Au niveau organisationnel, la crise a également eu un effet sur l'ensemble des entreprises, même si quelques éléments sont spécifiques à nos secteurs. Mise en quarantaine, retard dans le dépistage, contamination et épuisement ont réduit le nombre d'effectifs disponibles. Tout le monde en a entendu parler. Afin d'assurer la continuité des services, une réorganisation a été nécessaire. Il a également fallu penser à la gestion du stress chez les travailleurs, les familles, les usagers, dans cette situation assez complexe.

Les fonctions de ce secteur ne sont a priori pas compatibles avec le télétravail, en raison du lien avec l'humain. Dans le contexte actuel, il a toutefois été nécessaire d'y recourir. Certains services ont été organisés à domicile, d'autres à distance en utilisant les vidéoconférences et le téléphone afin de maintenir un lien. Pour y parvenir, il a fallu former les travailleurs et les usagers et acquérir le matériel nécessaire. Le secteur a fait de son mieux pour conserver des services hors ligne et ainsi garder le contact avec les usagers.

Comme je vous l'ai dit, nous avons observé certains effets positifs sur le secteur, qu'il est important d'identifier et de mettre en valeur. Un effet crucial a porté sur la continuité des services et la détermination des entreprises et des travailleurs. Les hôpitaux ont tenu. Outre les hôpitaux, il y a également toutes les institutions d'accueil et d'hébergement et les asbl de quartier qui ont tenu le coup et ont permis de ne pas aggraver la crise. De plus, les citoyens et les pouvoirs publics ont pris conscience de l'importance du secteur. Enfin, je tiens à souligner la formidable capacité d'adaptation et d'innovation dont ont fait preuve les entreprises à profil social. Toujours d'après le baromètre de la Fondation Roi Baudouin, 42 % des entreprises ont déterminé de nouveaux objectifs ou de nouvelles activités pour faire face à la crise. Par exemple, les entreprises de travail adapté se sont rapidement lancées dans la production de masques et plaques en plexiglas. Quant aux restaurants sociaux, ils se sont mis à livrer des colis alimentaires.

Vu l'urgence de la situation, les pouvoirs publics ont dû prendre des décisions dans la hâte, ce qui a empêché de mener à bien l'habituelle consultation sociale. Une priorité a été donnée à la concertation sectorielle et informelle afin de régler des problèmes dans l'urgence. D'après les retours de nos membres, le lien avec les administrations était très bon. Ces dernières ont réalisé un travail formidable, ce que je tiens à souligner.

Parfois, certaines nouvelles instances de concertation, telles que les groupes d'experts, ont relégué au second plan la concertation avec les partenaires sociaux intersectoriels. Si cela peut se justifier et se comprendre vu la situation, il est important que cela ne devienne pas une habitude et que les principes et règles démocratiques soient respectés. Les pouvoirs spéciaux mettent parfois à mal la démocratie représentative. Le fait de ne pas recourir aux partenaires sociaux intersectoriels peut aussi mettre à mal la démocratie participative.

Je ferai à présent une réflexion sur quelques mesures qui ont été prises afin de soutenir le secteur à profil social durant la crise. Concernant les mesures prises dans l'urgence, autour du 15 mars, les visites n'ont plus été autorisées dans les services résidentiels bruxellois. Le 16 mars, les écoles ont fermé. Ensuite, il y a eu le confinement. Dès le lendemain, un premier volet d'aides a été dégagé afin de soutenir le secteur économique. Une semaine plus tard, ou peut-être trop tard, le 26 mars, sont apparues les premières aides pour le secteur à profil social. Trois grands trains de mesures pour le secteur non marchand à Bruxelles ont permis de distribuer des aides de plusieurs types comme l'immunisation des subsides. Ont également été dégagées des aides spécifiques visant à compenser la hausse des coûts, notamment pour le matériel de protection sanitaire et la numérisation de certains services. Il y a aussi eu l'aide liée à la perte des recettes (ex. : la contribution des usagers).

Les services se sont développés et de nouveaux services ont parfois émergé, notamment pour les urgences. De plus, des équipes mobiles ont été créées dans le secteur des assuétudes et celui des maisons de repos. Iriscare a constitué une réserve de bénévoles, et une certaine flexibilité administrative a été autorisée, dont le prolongement de certains délais.

Si on salue l'importance de toutes ces mesures qui ont été prises, on doit tout de même émettre quelques regrets. Pour commencer, dans certains secteurs, les pertes de recettes et les hausses des coûts des troisième et quatrième trimestres n'ont pas été compensées. De plus, les associations non agréées ou non subventionnées n'ont eu qu'un accès limité à ces aides. Certaines primes ne sont pas accessibles à tous, notamment à cause des codes NACE. Certaines décisions, dont l'immunisation des subsides, ont été reconduites de manière un peu trop tardive ou sont encore en attente d'un prolongement pour 2021. Enfin, les règles et conditions d'accès à ces règles étaient parfois assez complexes et avaient des effets rétroactifs, ce qui a mis à mal l'organisation des entreprises.

Concernant le plan de relance et de redéploiement, parmi les contributions rendues par Brupartners, l'une porte sur les conditions de réussite, notamment le fait de veiller au respect de toutes les mesures sanitaires pour éviter une nouvelle vague de contamination. Cette condition de réussite a encore tout son sens aujourd'hui. Il faudra plus que jamais y être attentif.

Brupartners a émis plusieurs recommandations qui concernent notamment notre secteur. Par exemple, on a observé que les différentes fiches n'étaient pas toujours budgétisées. Parfois les budgets portaient sur une durée très courte. Pour que l'effet soit durable et puisse réellement améliorer la qualité de vie de la population, Brupartners note qu'un budget structurel est nécessaire.

C'est pourquoi une demande a été faite de disposer d'agents contractuels subventionnés (ACS) pour une durée indéterminée. En outre, Brupartners a aussi exprimé le souhait de renforcer les entreprises de travail adapté, l'économie sociale et l'économie d'insertion socioprofessionnelle, notamment en mettant à disposition des développeurs de projet afin de lancer de nouvelles activités. Dans les entreprises de travail adapté, Brupartners demande également que des ergothérapeutes soient déployés afin d'adapter ces nouvelles activités aux personnes handicapées.

Brupartners a aussi exprimé le souhait d'accompagner les demandeurs d'emploi peu qualifiés, anciens comme nouveaux, en soutenant davantage le secteur de l'insertion socioprofessionnelle. Au-delà des industries culturelles, c'est bien l'ensemble du secteur socioculturel qu'il faut soutenir. Enfin, Brupartners a émis une recommandation sur l'intérêt et la nécessité de soutenir la rénovation durable des infrastructures du secteur à profil social. Cela permet en effet de soutenir le secteur de la construction et entraîne d'autres effets positifs : réduction de l'empreinte environnementale des entreprises à profil social, réduction de leur facture énergétique, amélioration de la qualité des services s'ils sont fournis dans des infrastructures de meilleure qualité. C'était pour le premier volet des fiches.

Le second volet porte sur l'action sociale et la santé. On a décidé de vous parler de cinq recommandations formulées par Brupartners et qui nous semblent importantes à prendre en compte dans la gestion de la crise et dans les plans de relance.

S'agissant de la santé, il est important de garantir une sécurité sanitaire aux travailleurs et aux usagers. Selon nous, c'est la pierre angulaire de tous les plans de relance. Si la santé ne tient pas, le reste ne pourra pas fonctionner correctement. Pour y parvenir, il est important de constituer des stocks de matériel suffisants. C'est la raison pour laquelle il faut soutenir l'achat de matériel et permettre l'accès à la centrale d'achats mise au point par Iriscare pour toutes les entreprises sociales bruxelloises.

J'en viens maintenant au dépistage, au traçage et à la vaccination. On souhaiterait que des tests soient effectués plus rapidement et de manière plus régulière. Il faudrait pouvoir utiliser différents types de tests et tester le personnel symptomatique et asymptomatique. La nouvelle application de traçage nécessite quelques améliorations et on souhaiterait également que le traçage soit plus rapide. Quant à la vaccination, on souhaiterait qu'elle soit universelle. Ici, j'insiste sur l'importance d'atteindre les personnes les plus éloignées du système des soins de santé. On souhaiterait que la vaccination soit graduelle et que la priorité soit accordée au personnel de la santé, au personnel de première ligne. Concernant la vaccination, il y a un autre défi important. Il faudrait parvenir à gagner la confiance et l'adhésion de la population. À cet effet, le secteur non

marchand et les asbl de quartier sont prêts à soutenir le gouvernement dans sa politique. Les asbl bénéficient d'une certaine confiance de la population, en tout cas auprès des personnes plus vulnérables.

À propos des aspects psychosociaux, on attire l'attention sur la nécessité d'aider au maximum les personnes les plus vulnérables et de soutenir les travailleurs sur leur lieu de travail. Certains dispositifs d'aide qui étaient proposés dans les maisons de repos (MR) n'ont pas toujours rencontré le succès escompté. Dans l'urgence, on ne prend pas toujours le temps de sortir de son bureau pour demander de l'aide. Il est donc important que cela se fasse sur le lieu de travail. Voici quelques belles réalisations : groupes de parole, kinésithérapeutes sur place pour soutenir le personnel. La crise est dure et il est important de soutenir les travailleurs et les coordinateurs et de trouver des systèmes pour leur permettre de souffler.

Dans l'urgence, il est important de faire face aux nouveaux besoins sociaux et d'y répondre. En outre, il faut aussi faire preuve de vision et d'ambition par rapport aux politiques sociosanitaires de Bruxelles. Il est important d'aller vers une programmation structurelle des soins de santé et de toute l'action sociale. Une programmation qui tiendrait compte des besoins émergents, de l'évolution démographique et des besoins qui n'étaient pas tout à fait satisfaits par le passé. Dans certains secteurs, l'offre de service était déjà insuffisante avant la crise. Il faudra veiller à créer des emplois de qualité pour répondre aux pénuries de main-d'œuvre et créer de nouveaux services.

Il faut également veiller à renforcer la cohésion sociale dans les quartiers et donc renforcer le travail des assistants sociaux et des travailleurs de rue. On aimerait aussi que les différents soutiens financiers soient prolongés afin de sauvegarder l'emploi et les services. La priorité serait de garantir aux secteurs associatif et public l'immunisation des subventions structurelles, forfaitaires et facultatives, y compris pour les associations non agréées, et ce sur la base de conditions objectives et préalablement connues. Plusieurs immunisations de subsides prendront bientôt fin au 31 décembre 2020. Bien entendu, les problèmes ne se limiteront pas à cette date et il est important d'avancer rapidement. Il est également important de maintenir les aides exceptionnelles accordées aux entreprises à profil social et visant à compenser la hausse des coûts et les pertes de recettes des troisième et quatrième trimestres de l'année 2020 ainsi que celles du premier semestre 2021.

Enfin, dans le cadre de la pandémie, il est important de reconnaître et de valoriser le travail accompli par les travailleurs des soins de santé de première ligne. J'en profite pour saluer la décision d'octroyer une prime exceptionnelle de 985 euros aux travailleurs de ce secteur. Évidemment, nous souhaitons aller plus loin en soutenant l'attractivité des métiers de l'ensemble du secteur de manière plus structurelle.

Renforcer l'attractivité des métiers et la qualité des services de ce secteur est une nécessité. Le gouvernement a décidé d'octroyer un budget de 46,5 millions en faveur des secteurs non marchands privé et public. Ce budget sera utilisé de manière graduelle jusqu'en 2024. Bien que salubre, cette décision devra être suivie d'actes concrets. D'autres décisions devront être prises. De ce fait, il faut rapidement organiser une concertation à ce propos. Soutenir l'attractivité des métiers du secteur porte sur plusieurs aspects. J'en citerai trois. Il faut augmenter l'encadrement tant pour les métiers classiques (secteurs de la santé, de l'éducation et social) que pour les équipes de base (métiers logistiques, du nettoyage, et le personnel administratif). Il faut aussi renforcer la formation initiale, la formation continue ainsi que les parcours incluant une passerelle et permettant de passer d'une fonction à l'autre. Enfin, il faut penser à augmenter les barèmes et à les harmoniser. Le pouvoir fédéral a décidé d'appliquer les barèmes l'IFIC d'ici le 1^{er} juillet 2021. La Flandre le fera dès le 1^{er} janvier 2021. Cela diminue l'attractivité des emplois pour l'ensemble du personnel des soins de santé bruxellois qui dépendent des maisons de repos, du secteur de l'initiative d'habitation protégée (IHP), des maisons de soins psychiatriques (MSP) et des centres de revalidation. Tous les secteurs qui ont été récemment transférés au niveau régional.

Nous souhaitons harmoniser rapidement ces salaires par rapport aux salaires proposés en Flandre et au niveau fédéral. À côté de cela, il faut aussi soutenir les demandes et l'attractivité des métiers, ainsi que la qualité des services des autres sous-secteurs qui composent le secteur non marchand bruxellois.

Enfin, j'en viens à ma cinquième et dernière recommandation : il faut renforcer la digitalisation des entreprises à profit social, pour leur permettre d'adapter l'offre de service. Il faut également veiller à la non-discrimination et à l'accessibilité de ces

différents services. Il convient donc aussi de continuer à développer une offre de service *offline*. Cela implique trois actions : la formation des travailleurs et des usagers aux nouvelles pratiques et technologies ; un soutien à l'investissement matériel aux niveaux informatique et technologique pour les entreprises ; un accompagnement au développement d'outils technologiques adaptés. Nous souhaitons donc mettre en œuvre un soutien à l'investissement aux entreprises pour développer des activités *offline* et *online* adaptées aux besoins des populations dans le contexte que nous connaissons. ».

1.6. Accord social du non-marchand

BRUXEO a participé activement aux négociations qui ont permis de conclure, le 18 juillet 2018, un Protocole d'accord non marchand 2018-2019. Ce nouvel accord intègre pour la première fois, dans son financement, l'ensemble des travailleurs « hors cadre » affectés aux missions en lien avec l'agrément, et ce tant en COCOF qu'en COCOM. Doté d'un budget de 11 millions €, il financera des mesures qui améliorent le pouvoir d'achat et les conditions de travail des travailleurs, et réduisent certains coûts à charge des employeurs.

En 2020, BRUXEO a collaboré activement aux multiples discussions relatives à la mise en œuvre de la prime majorée 2019.

D'autres mesures ont été mises en place dans les entreprises à profit social bruxelloises durant l'année 2020 :

- Augmentation de la prime de fin d'année,
- Elargissement du périmètre de l'ABBET à la cohésion sociale et à la COCOM,
- Octroi de deux jours de congé avec embauche compensatoire aux travailleurs du secteur des maisons de repos,
- Octroi d'un jour de congé avec ou via embauche compensatoire aux travailleurs du secteur des ETA,
- Augmentation de l'enveloppe consacrée à l'embauche compensatoire,
- Augmentation de la prise en charge du différentiel ACS.

Des travaux ont également été initiés concernant les mesures : IF.IC, Mobilité et Concertation-Outil-Evaluation.

2. Appui et services aux membres

2.1. Utilisation rationnelle de l'énergie

En 2018, le projet énergie « Energy Advisors » s'est poursuivi via une nouvelle convention de 4 ans avec Bruxelles Environnement (BE) dans le cadre du Pack Energie. En 2020, la cellule Energie a dû adapter son offre de services aux contraintes du COVID et au départ du conseiller technique. Elle a également pu être renforcée par l'arrivée de Juliette en septembre. Elle est donc désormais composée de 4 conseillers énergie et une assistante de projet : Muriel, Juliette, Kelly, Laurent et Joëlle, travaillant soit à temps plein ou soit à temps partiel sur le projet énergie.

Les services offerts par les conseillers énergie s'adressent à l'ensemble du secteur à profit social, sont bilingues et entièrement gratuits pour les bénéficiaires.

Méthodologie de l'accompagnement offert

Pour toutes les entreprises qui bénéficient de nos services, nous veillons toujours à offrir un accompagnement le plus complet possible. Nous veillons à les accompagner sur le long terme à travers plusieurs relances, l'identification des mesures les plus prioritaires et l'accompagnement dans la mise en œuvre de celles-ci via l'assistance travaux.

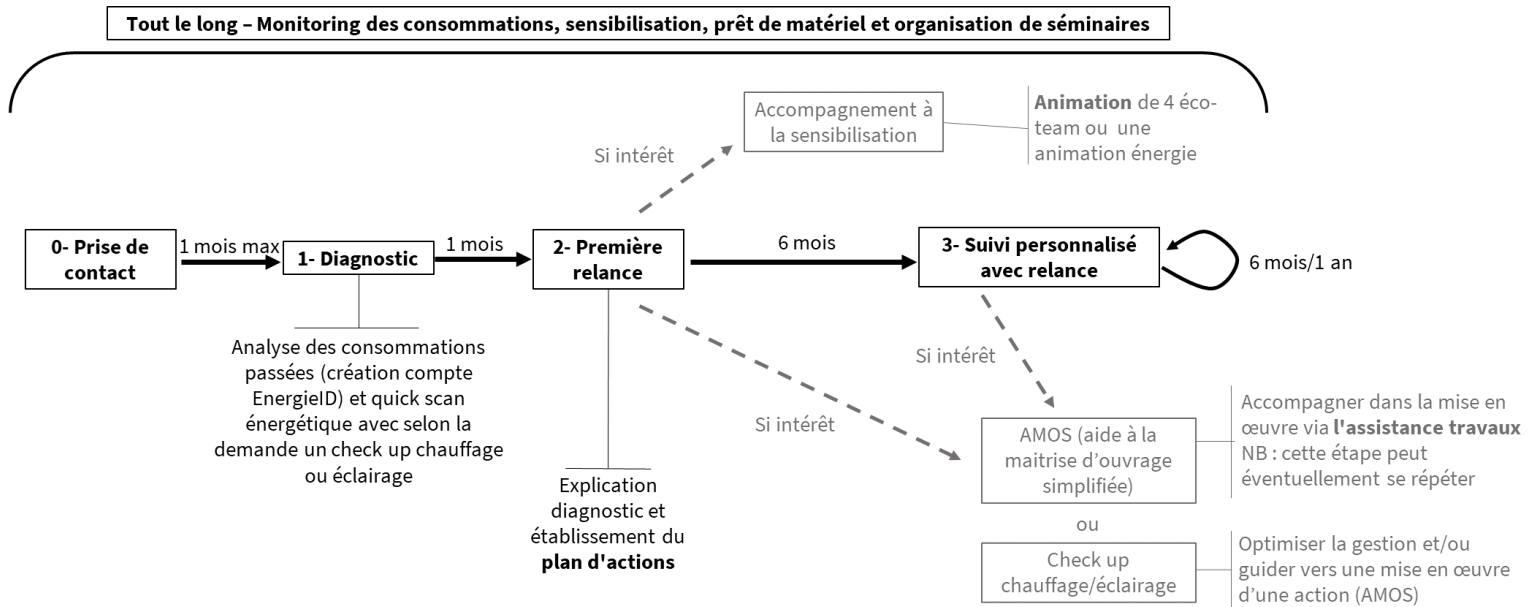
Pour toutes les asbl qui bénéficient de nos services, nous réalisons :

- Un accompagnement à la **connaissance et au suivi des consommations** : création d'un compte sur [Energie ID et encodage des consommations historiques](#), et pour les plus grandes structures, aide à la réalisation d'un cadastre énergétique. Encodage mensuel des consommations par l'entreprise ou au minimum une fois par an. Analyse de l'évolution des consommations et détection des dérives.
- Un accompagnement **technique**, pour les guider dans la mise en œuvre de leurs projets d'amélioration de la performance énergétique de leur(s) bâtiment(s) (diagnostic énergétique et assistance travaux).

Si l'entreprise est intéressée par la sensibilisation des occupants et est prête à dégager des moyens humains pour celle-ci, nous réalisons alors :

- Un accompagnement permettant de mettre en place une campagne de sensibilisation du personnel et des bénéficiaires.

Afin de pouvoir former les directeurs et les responsables techniques à la gestion de l'énergie, nous organisons des séminaires répondant à leur besoin de formation et à leur réalité de terrain (connaissance technique, type de bâtiment, temps disponible pour se former, ...). **Du matériel de mesure** (enregistreurs de température, wattmètres, luxmètres et sondes CO2) est également mis à disposition gratuitement afin d'identifier les sources de gaspillage, d'inconfort, et de sensibiliser les occupants.



1. Séminaires, workshops et ateliers pratiques

Les séminaires, workshop et ateliers pratiques sont destinés à offrir une information spécifique vers un public peu averti. Le public cible visé par les séminaires et workshops sont les responsables techniques et membres de la direction des institutions à profit social. Le public cible visé par les ateliers pratiques sont les ouvriers polyvalents des institutions à profit social. Nous touchons de la sorte l'ensemble des acteurs s'occupant de la gestion des bâtiments.

Nous veillons à aborder l'ensemble des thématiques liées à la gestion de l'énergie : éclairage, isolation, sensibilisation, énergie renouvelable, financement, réglementation, etc.

En 2020, 2 séminaires et 4 webinaires ont été organisés.

2. Visite du bâtiment avec diagnostic énergétique

La visite avec diagnostic est une première visite de base en entreprise afin de fournir les premiers conseils débouchant sur un suivi régulier des consommations énergétiques et une diminution concrète de ces consommations. Un rapport de diagnostic énergétique est envoyé à l'institution suite à la visite.

En 2020, 49 visites avec diagnostic énergétique ont été réalisées.

3. Check-up chaufferie

Le check-up chaufferie est une campagne de collecte de mesures, de contrôle du bon fonctionnement et du réglage du système de régulation des installations de chauffage des entreprises. Tout au long

du processus, nous veillons à l'écolage d'un membre de l'asbl au fonctionnement de la chaufferie et à son autonomisation.

En 2020, 2 check-up chaufferie ont été réalisés.

4. Check-up éclairage

Le check-up éclairage est un nouveau service qui a été lancé en 2020. Il propose un diagnostic technique sur base d'une visite de l'installation d'éclairage avec rédaction d'un rapport qui inclut :

- une campagne de mesures et de contrôle des performances de l'installation d'éclairage,
- une évaluation du potentiel d'économies d'énergie et étude de l'utilité de réaliser un relighting/relamping,
- des propositions de critères de qualité et énergétiques afin d'obtenir des produits et des types d'éclairage qui pourraient améliorer le confort, l'efficacité énergétique et la gestion et commande des luminaires.

En 2020, 15 check-up éclairage ont été réalisés.

5. Assistance à la maîtrise d'ouvrage simplifiée

L'assistance à maîtrise d'ouvrage simplifiée (AMOS) est un service de soutien aux maitres d'ouvrage dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique ou de placement d'énergie renouvelable. En effet, par manque de temps et/ou de compétences en interne, les institutions se trouvent régulièrement démunies devant la lourdeur et la complexité des démarches à réaliser dans leurs projets énergie, et les recommandations listées lors de diagnostics énergétiques peinent à se réaliser concrètement.

Notre mission est d'assister le maitre d'ouvrage dans la réalisation de ses travaux de rénovation énergétique, en lui offrant les compétences techniques dont il ne dispose pas, cela afin que les travaux réalisés soient de qualité et énergiquement performants.

En 2020, 17 AMOS ont été réalisées.

6. Accompagnement à la sensibilisation

Cette mission a pour but de permettre aux entreprises accompagnées de développer une gestion de l'énergie efficace et pérenne et de sensibiliser les occupants de leurs bâtiments à l'utilisation rationnelle de l'énergie. Cet accompagnement à la sensibilisation vient s'ajouter aux accompagnements techniques et de suivi de consommations. Nous le réalisons seulement s'il y a un intérêt de l'entreprise et que la direction est prête à y affecter les moyens humains nécessaires. C'est pourquoi nous ne réalisons pas ce travail de sensibilisation avec l'ensemble des entreprises suivies. Ce travail de sensibilisation se fait par l'animation de plusieurs éco-teams au sein de l'entreprise et/ou par la réalisation d'une animation énergie sous forme de quizz avec l'ensemble des membres du personnel. En 2020, le COVID a considérablement freiné ce travail de sensibilisation.

En 2020, 9 accompagnements à la sensibilisation ont démarré.

7. Répondre aux demandes spécifiques sur la thématique de l'énergie

Les conseillers énergie de BRUXEO sont des interlocuteurs privilégiés pour le secteur à profit social bruxellois concernant toutes les questions relatives à l'énergie. Ils apportent à leurs interlocuteurs une information générale sur l'énergie (aide financière, réglementation, questions techniques, suivi des consommations, outils et documents accessibles, procédures à suivre, etc.).

8. Monitoring des consommations d'énergie :

Le monitoring des consommations d'énergie est la pierre angulaire de la gestion de l'énergie ; celui-ci permet d'évaluer l'impact des mesures réalisées et de détecter des dérives éventuelles au sein d'un bâtiment. Ce monitoring nous permet également de quantifier l'impact de nos services et de faire un reporting auprès du pouvoir subsidiant.

Pour ce faire, une comptabilité énergétique en ligne (www.energieid.be) est créée pour chaque institution bénéficiant des services Energie de BRUXEO. L'entreprise s'engage à encoder ses données de consommation de combustible et d'électricité pendant 3 ans. Nous avons accès à l'ensemble de ces données de consommation et vérifions que celles-ci sont correctement encodées. Sur cette base, nous réalisons un monitoring de l'évolution de ces consommations, ainsi qu'une quantification annuelle de la baisse globale de consommation énergétique de l'ensemble des entreprises.

9. Utilisation et impacts de l'expertise « énergie » dans la concertation sociale

Grâce aux étroits échanges que nous avons avec les institutions de terrain dans la mise en œuvre de nos services « énergie », nous sommes bien placés pour comprendre les besoins et freins à la rénovation énergétique dans le secteur non marchand. Cette compréhension fine du terrain a également été renforcée par l'enquête que nous avons envoyée à nos membres début 2020 : [Enquête - Comment soutenir les asbl \(locataires et propriétaires\) dans la rénovation de leurs bâtiments ? | BRUXEO](#).

Cette connaissance nous permet de promouvoir et de défendre les intérêts de nos membres afin d'avoir un véritable impact sur les dispositifs et autres politiques publiques dans le domaine :

- Envoi de la note [N2020-025 Freins à la rénovation du bâti du secteur.pdf \(BRUXEO.be\)](#) à l'administration et au cabinet de l'environnement.
- Constats et positionnement du secteur à profit social (non marchand) par BRUXEO – sur la certification PEB Bâtiment public : [N2020-038 PEB Bâtiment Public - BE.pdf \(BRUXEO.be\)](#)
- [Augmentation des primes énergie pour certaines asbl](#) dans :
 - l'aide à la jeunesse avec hébergement (87.901 et 87.902)
 - les services d'action sociale sans hébergement (88.91 et 88.99), et
 - les services de formation pour adultes (85.591 à 85.593).

2.2. Promotion de la diversité

En collaboration avec la coopérative Cera et Actiris, BRUXEO développe depuis fin 2017 le projet « So-Diversity », dans le but de promouvoir la diversité et l'inclusion, et de lutter contre toutes les formes de discrimination dans la gestion quotidienne des institutions de soins, et plus généralement dans les entreprises non marchandes bruxelloises, tant en terme d'accès à l'emploi, d'évolution professionnelle des travailleurs ou d'accessibilité, que d'adaptabilité des services à tous les usagers. Par diversité, on comprend souvent le genre, l'âge, l'origine et le handicap, mais en réalité il existe 19 critères protégés par la loi belge.

En 2020, ce projet a développé ses services via un nouveau subsidé de Bruxelles Economie Emploi, ce qui lui a permis de poursuivre l'offre concrète des services suivants :

1. Des workshops thématiques

Ces workshops sont destinés à (in)former, outiller et sensibiliser les employeurs et managers du secteur à profit social sur des aspects spécifiques de la gestion de la diversité et l'inclusion. En 2020, en raison de la crise sanitaire, nous avons adapté nos workshops au format en ligne quand il n'était pas possible de les organiser en présentiel. Les thématiques suivantes ont été proposées :

18/06/2020 et 21/09/2020 – La communication inclusive

29/09/2020 - Comment communiquer en interne sur les enjeux de l'inclusion et de la diversité ?

15/10/2020 – Co-Solving workshop – analyse de cas concrets

17/12/2020 - Déjouer le racisme dans son entreprise à profit social

2. Des groupes de travail (GT) sectoriels

L'organisation et l'animation d'un GT visent à rassembler des employeurs d'un même secteur afin d'aborder la question de la gestion de la diversité et l'inclusion entre pairs. L'objectif est de les (in)former sur des aspects « techniques », mais aussi de favoriser le partage d'expériences sur des problématiques communes propres au secteur. De plus, la participation active des membres du GT dynamise les échanges et favorise la mise en réseau de ceux-ci.

Le choix du secteur est établi sur base d'une prospection auprès de divers acteurs (fédérations membres, institutions, etc.). Le public-cible se compose de responsables RH, de directeurs d'institution ou de managers d'équipe.

Le groupe de travail pour le secteur des soins de santé (hôpitaux et maisons de repos) initié fin 2018 s'est clôturé en 2020 avec 2 réunions :

24/09/20 – La communication interne, avec Virginie de la Renaudie, experte en communication non-marchande

22/10/20 – Réunion de clôture : retour d'expérience des Cliniques de l'Europe, membre du groupe de travail, qui a mis en place un plan diversité global avec Actiris et pourrait ainsi être le premier hôpital bruxellois à obtenir le label diversité en 2021 ; bilan des réalisations respectives et apports de l'accompagnement collectif.

Le taux de participation aux réunions a oscillé entre 4 – 10 institutions. Le contexte de crise n'a pas permis d'augmenter ce taux.

En 2020, **un groupe de travail réunissant 20 institutions culturelles bruxelloises** (théâtres, salles de spectacles, centres culturels, etc.) a été lancé, avec le soutien du label United Stages et du RABBKO (Réseau des Arts à Bruxelles et le Brussels Kunstenoverleg).

C'est dans un contexte particulier dû à la crise sanitaire qu'elles se sont réunies à 6 reprises au cours de l'année 2020 et début 2021, en présentiel ou en distanciel. Le contenu des rencontres a été construit en fonction des attentes des participants et chaque réunion prévoyait un temps d'échange et de partage suffisant.

12/02/2020 – Introduction - cadre légal belge de la non-discrimination.

28/05/2020 – Diagnostic diversité - présentation des nouveaux outils de promotion de la diversité (les plans de diversité thématique et mini-plan) par Actiris - retour d'expérience du WIELS, qui a obtenu le label diversité en 2013 et 2019.

20/08/2020 – Le racisme anti-Noirs dans le secteur culturel - témoignage de Priscilla Adade, actrice et militante féministe anti-raciste.

10/09/2020 – Partage d'expérience des membres du groupe - développement de l'outil diagnostic développé par BRUXEO pour y inclure la thématique de la programmation.

12/11/2020 – retour d'expérience du Kunstenfestivaldesarts, qui a obtenu le label diversité en 2014 - développement de l'outil diagnostic de BRUXEO pour y inclure cette fois la thématique des publics.

14/01/21 – réunion de clôture : présentation de la note de conclusion du GT culturel 2020 - présentation de la « Charte diversité et inclusion » rédigée par le label United Stages et appelant chaque institution à prendre des mesures concrètes en interne.

L'accompagnement par BRUXEO a permis de lancer une dynamique de réflexion sur les questions de diversité et d'inclusion au sein du secteur culturel. Les institutions présentes ont ainsi décidé de poursuivre le travail entrepris lors de cet accompagnement collectif à travers des réunions régulières en groupes de travail restreints.

3. Accompagnement personnalisé d'entreprises en fonction de leurs besoins spécifiques, avec le support d'experts externes

En avril 2020, BRUXEO a lancé un nouvel appel à candidature pour sélectionner 5 institutions bruxelloises qui souhaitaient mettre en place une politique de gestion de la diversité ou un projet spécifique en ce sens.

BRUXEO propose un accompagnement gratuit et sur mesure qui comprend des réunions collectives pour (in)former les responsables « diversité » sur des aspects plus techniques et favoriser les échanges entre institutions. En parallèle, BRUXEO anime et facilite 3 à 4 réunions dans chaque institution (en présentiel ou distanciel selon les mesures en vigueur). Ces réunions rassemblent des personnes diverses de l'institution pour réfléchir ensemble aux actions possibles à mettre en œuvre au sein de leur organisation. L'objectif est de les aider à créer une vision commune de ce qu'est la gestion de la diversité et l'inclusion, à identifier les éventuels problèmes liés à cette thématique et rédiger un plan d'action pour promouvoir l'inclusion et lutter contre toute forme de discrimination.

Les institutions accompagnées sont issues de divers secteurs : action sociale, culturel, et éducation permanente.

4. Création d'outils

L'élargissement de la brochure « Checklist Diversité et inclusion » de BRUXEO et la Charte diversité et inclusion dans le secteur culturel.

Le groupe de travail secteur culturel s'est penché sur la brochure bilingue d'auto-diagnostic diversité et inclusion réalisé par BRUXEO en 2019 aux fins d'y inclure 2 thématiques spécifiques au secteur culturel, à savoir l'accueil des publics et une programmation variée qui reflète la diversité.

Le groupe de travail secteur culturel a également élaboré une Charte sectorielle diversité et inclusion appelant chaque institution à prendre des mesures concrètes en interne. Celle-ci est en cours de finalisation par les membres du groupe de travail qui continuent de se réunir. Sa signature est prévue au mois de mars 2021 lors d'une réunion plénière organisée conjointement par le RABBKO et United Stages.

Les documents finalisés feront prochainement l'objet d'une publication sur notre site BRUXEO.

Création de capsules vidéo

A la croisée du projet So-divercity, et dans le cadre plus global de son rôle de représentation du secteur à profit social bruxellois, BRUXEO a recueilli le témoignage d'actrices de terrain, au sein de ses fédérations membres actives dans les secteurs d'aide à la personne et des soins de santé, sur l'impact de la crise sanitaire et économique sur les femmes.

Ces témoignages font l'objet de 3 capsules vidéo à découvrir [sur notre site BRUXEO](#) et sur notre chaîne YouTube [BRUXEO](#) :

- Centre de prévention des violences conjugales : témoignage de Yamina ZAAZAA, co-directrice et coordinatrice du projet « hôtel ».
- Maison de repos et de soins NAZARETH : témoignages de Fanny DE MAN, directrice et Michèle CHOUPPO, infirmière.
- FSB Fédération des Services Bruxellois d'Aide à Domicile : témoignage de Dikra CHARRADI, responsable FSB.

Publication d'articles sur le site de BRUXEO

[Comment institutionnaliser l'antiracisme dans le secteur culturel ?](#) – 09/09/2020 : cet article est un compte-rendu de la 3^{ème} réunion du groupe de travail secteur culturel. Il a été largement relayé sur les réseaux sociaux dans divers groupes anticoloniaux et de travailleurs de la culture.

[Focus sur les gardes à domicile, ces héroïnes invisibles](#) – 9/07/2020 : BRUXEO a recueilli les témoignages des gardes à domicile de l'asbl Gammes. Elles nous parlent de l'impact de la crise sanitaire du COVID-19, de leurs conditions de travail, de leurs attentes, mais aussi des demandes discriminantes auxquelles elles doivent faire face.

[Actiris lance deux nouveaux plans de diversité](#) – 29/04/2020 : Afin de répondre plus efficacement aux besoins et à la réalité de terrain des entreprises à profit social, BRUXEO a activement participé à la réforme des outils de promotion de la diversité et de la lutte contre les discriminations.

Ces articles sont également relayés dans notre newsletter dédiée à la diversité qui est envoyée à tous les contacts BRUXEO intéressés par cette thématique. Il y en a eu 3 en 2020 (mai, juillet, et septembre).

5. Co-construction d'un module de formation

En 2020, BRUXEO a bénéficié d'un nouveau subside par Bruxelles Economie Emploi afin de co-construire un module de formation à destination des employeurs du secteur à profit social bruxellois pour les aider à mettre en œuvre un management inclusif dans leur entreprise. Le groupe de travail de co-construction réunit des experts et expertes issus du secteur à profit social (BOZAR, UNIPSO, CODEF), d'institutions publiques (UNIA, Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (IEFH), Actiris), et du monde académique (Emilie Bréban). Les actions effectuées dans le cadre du projet So-Diversity alimentent cette réflexion. Un module test regroupant une vingtaine de personnes se tiendra au printemps-été 2021.

6. Networking

En 2020, et malgré les circonstances sanitaires, nous avons poursuivi nos rencontres avec les acteurs de la diversité en région bruxelloise. Nous avons organisé une rencontre dans les bureaux d'UNIA afin de leur présenter nos services. Nous sommes en contact étroit depuis puisqu'ils ont intégré notre groupe de travail de co-construction du module de formation (voir supra). De même pour l'IEFH et le service diversité d'Actiris. Nous avons également rencontré des organismes actifs dans la sensibilisation relative à l'un ou l'autre critère de discrimination : BePax (lutte contre le racisme), DiversiCom (handicap), Jump (sexisme), etc.

2.3. Service de mutualisation : tarifs de secrétariats sociaux

Les entreprises à profit social affiliées aux 26 fédérations membres de BRUXEO peuvent depuis novembre 2019 bénéficier d'offres attractives au niveau des services et des tarifs de trois secrétariats sociaux : GROUP-S, PARTENA et UCM. Pour bénéficier de ces offres attractives, chaque entreprise intéressée reste amenée à conclure un contrat individuel avec l'un de ces secrétariats, dans le respect de la législation sur les marchés publics.

Nous invitons nos membres à découvrir et à relayer ces offres de services, via un canal « sécurisé », vers leurs entreprises affiliées. Si elles le désirent, ces entreprises peuvent alors, sur une base objective, demander trois offres aux secrétariats sociaux dont elles jugent la proposition la plus intéressante, du point de vue du prix et de la qualité des services proposés.

2.4. Communication et information des membres

Le site internet (www.bruxeo.be)

Le site internet est l'interface public où BRUXEO peut communiquer largement sur :

- a. **Les actualités** de BRUXEO : organisation de séminaires et événements (BRUXEO, énergie, diversité), informations importantes « employeurs » pour le secteur, informations sur la politique bruxelloise, etc. Voici quelques exemples d'actualités « politiques » sur l'année 2020 :

COVID :

- Coronavirus Fil d'info – Quel impact pour les entreprises à profit social ?

29 juillet 2020

Coronavirus Fil d'info – Quel impact pour les entreprises à profit social ?



BRUXEO continuera jour après jour à vous tenir informé des suites de ce dossier :

Juillet 2020

Au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale et de la FWB

- Dispositif bruxellois en cas de nouvelle vague - 24 juillet ici
- Présentation du Plan de relance pour faire face à la crise Covid19 ici

- Centralisation des commandes de matériel de protection auprès d'IRISCARE - Pour tous
- Une prime d'encouragement de 985 € octroyée aux travailleurs du secteur non marchand
- Courrier de BRUXEO et UNIPSO aux Ministres-Présidents – Redéploiement des activités dans le secteur à profit social
- Un budget de 46,5 millions € alloué au secteur non marchand bruxellois

BRUXEO COMMUNIQUE DE PRESSE - Le Non-Marchand bruxellois a besoin de plus qu'un applaudissement des citoyens à 20h. Le Non-Marchand a besoin de moyens !

20 mars 2020

Nous avons aujourd'hui besoin que les décideurs politiques bruxellois apportent un soutien supplémentaire et immédiat aux demandes du secteur non marchand, à l'instar des mesures prises par le Gouvernement wallon qui ont permis de dégager...

Varia :

BRUXEO « Et après 20h, que fait-on? »

19 juin 2020

Carte blanche UNISOC-BRUXEO-UNIPSO publiée dans Le Soir

BRUXEO Centralisation des commandes de matériel de protection auprès d'IRISCARE - Pour tous les secteurs à profit social Bruxellois

7 mai 2020

Les besoins en matériel des autres entreprises à profit social agréées par la COCOM/Iriscare, COCOF, VGC, ainsi que pour les Missions locales et les Lokales werkinkels sont aussi centralisés auprès d'IRISCARE...

- L'impact de la crise sanitaire du COVID-19 sur les droits des femmes dans le secteur à profit social
- Délai prolongé COCOF et COCOM : circulaire relative à la prime 2019 aux travailleurs des secteurs dits "non marchands"
- BRUXEO a obtenu le label écodynamique !
- Pack Energie : le bilan prometteur après 2 ans
- Augmentation des primes énergie pour certaines asbl
- Une centrale d'achat de matériel médical de protection pour le non-marchand bruxellois

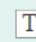





- b. **A propos** : explication de BRUXEO et ses membres.
- c. **Projets** : lien vers les sous-sites énergie et diversité.
- d. **Thèmes** : on y retrouve tous les dossiers sur lesquels BRUXEO travaille de près.
- e. Le Profit Social
- f. Agenda

La zone membre MYBRUXEO

Le site internet www.BRUXEO.be offre une zone réservée aux membres : MYBRUXEO. On y retrouve toutes les informations et documents de travail « privés » nécessaires aux différentes réunions organisées par BRUXEO :

- a. Les réunions d'AG, CA et de bureau.
- b. Les réunions de groupes de travail. Nous avons actuellement 4 GT en cours :
 1. GT Emploi
 2. GT Accord Non Marchand
 3. GT Diversité – Secteur aide et soins à domicile
 4. GT Stratégie COVID

On y trouve également d'autres informations, comme le suivi des mandats à Brupartners et IRISCARE. Le suivi est mis à jour tous les mois (en même temps que l'envoi de la newsletter).

 Mes Thèmes Mon Agenda Mes Groupes de Travail Assemblée générale Conseil d'administration Bureau Mandats

Information Brupartners et Iriscare vers les membres

Comme expliqué ci-dessus, nos fédérations membres sont systématiquement informées des sujets traités au niveau de Brupartners et des commissions ainsi que d'Iriscare. Elles peuvent ainsi prendre note des documents et des discussions en cours.

Cette information se réalise via un fichier Excel mis à jour tous les mois. Il se trouve dans la zone MYBRUXEO du site internet. Celui-ci reprend l'intitulé des dossiers, les remarques et commentaires de BRUXEO, les échéances, ainsi que les coordonnées de la personne en charge du dossier.

La newsletter

Une newsletter électronique est envoyée chaque mois depuis septembre 2017. Elle s'adresse aux fédérations membres mais aussi à tous les acteurs du secteur à profit social bruxellois. Elle offre aux lecteurs des informations pertinentes via 4 rubriques :

- Vigie du Parlement bruxellois et COCOM : reprend toutes les questions et réponses parlementaires qui concernent les secteurs du non-marchand bruxellois.
- Vigie des travaux de Brupartners et IRISCARE : ceci renvoie à l'onglet « mandats » dans MYBRUXEO.
- Actualités sociales.
- Agenda de BRUXEO.

3. Rencontres et statistiques

3.1. BISSIB – Bruxelles Innovation Sociale - Sociale Innovatie Brussel

BRUXEO a créé avec d'autres partenaires le BISSIB (<https://bissib.be>), un écosystème ouvert d'acteurs travaillant sur l'innovation sociale à Bruxelles. Les objectifs du BISSIB sont :

- Favoriser la reconnaissance et la visibilité de l'innovation sociale ;
- Apporter plus de ressources aux porteurs de projets ;
- Favoriser les espaces d'échange et le transfert de connaissances ;
- Renforcer la prise en compte du triptyque « besoins – territoires – populations » dans l'innovation sociale.

3.2. Statistiques

Des analyses statistiques sont réalisées annuellement sur base des données de l'ONSS, du Bureau du Plan et de l'Institut des comptes nationaux de la BNB. Elles concernent essentiellement la nature et l'évolution de l'emploi et des entreprises à profit social ainsi que la valeur ajoutée qui y est produite. Elles sont disponibles en fonction des demandes spécifiques de nos membres.

3.3. Groupes de Travail

En 2020, BRUXEO a organisé des groupes de travail dans les domaines suivants liés au secteur à profit social : Accord non marchand et Emploi.

L'organisation structurelle d'un **groupe de travail (GT) Emploi** a été mise en œuvre début 2018. Il a pour objectif de renforcer la capacité propositionnelle et la réactivité de BRUXEO vis-à-vis de nouvelles idées de réforme. En parallèle, le GT a pour finalité d'informer correctement les fédérations membres. Dans un second temps, l'expertise acquise peut également permettre de répondre à des problématiques précises et concrètes rencontrées par les employeurs. En 2020, ce GT s'est réuni au total 4 fois.

Cet objectif est atteignable par la mise en réseau entre pairs, par une vigie et une vulgarisation de la législation, par l'analyse conjointe de nouveaux projets de réforme, par la mise en œuvre d'enquêtes, par l'audition d'experts, par l'invitation de représentants du cabinet du ministre de l'Emploi et par la rédaction d'outils pratico-pratiques pour les employeurs. Ce travail se réalise au travers du GT et de la mise à disposition d'informations et d'analyses sur le site web de BRUXEO.

En 2020, les membres de ce groupe ont notamment travaillé sur les dossiers suivants :

- Réforme du dispositif « congé éducation payé » ;
- Programmation 2021-2027 du FEDER et du FSE ;
- Dispositif ACS et titres services ;
- Clauses sociales dans les marchés publics ;
- Plan de relance et de redéploiement ;
- Aide COVID-19 et dispositif de minimis ;
- Besoins et attentes du secteur en matière d'emploi et de formation.

BRUXEO a également publié deux analyses détaillées des dispositifs ACS et Titres-services.

Le **groupe de travail Accord Non Marchand** s'est également réuni plusieurs fois en 2020 afin d'avancer notamment sur la mise en œuvre de la plateforme de concertation pour le non-marchand bruxellois, sur la prime 2020 ainsi que sur la prime d'encouragement face au COVID-19.

En 2020, les membres du groupe de travail « Economie & Statistique », regroupant les 4 organisations sœurs UNIPSO, VERSO, UNISOC et BRUXEO, se sont également réunis avec Concert'ES et sur l'invitation de la Fondation Roi Baudouin pour créer ensemble un « **data trust** ». Il s'agit d'un centre de connaissances basé sur les données du secteur à profit social, cogéré par les acteurs du secteur à profit social et visant à mieux comprendre et visibiliser le secteur.

Ces objectifs sont les suivants :

- Rassembler et structurer durablement des données à propos du secteur à profit social ;
- Sécuriser et faciliter l'accès à ces données pour ses membres ;
- Améliorer la visibilité du secteur à profit social ;
- Faciliter le partage et l'utilisation de ces données pour l'intérêt général et le monde académique ;
- Fournir des outils de « data intelligence » mutualisés ;
- Inspirer d'autres initiatives européennes similaires.